

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **24.06.03**

Date de convocation : 3 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre

Le 10 septembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean		X	
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	Monsieur Alain ASTRUC
JEANJEAN René		X	
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Madame Isabelle RECOULIN a été désignée secrétaire de séance.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

**Charte des partenaires de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE)
du Parc national des Cévennes pour réduire la pollution lumineuse : autorisation de signature**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le territoire du Parc national des Cévennes a été labellisé Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) en juin 2018, par l'association Dark Sky International.

Ce label reconnaît la qualité du ciel étoilé des Cévennes, ainsi que le travail mené par l'établissement public du Parc national depuis la labellisation, en collaboration étroite avec les Syndicats d'Énergie de la Lozère et du Gard, Alès Agglomération et l'ensemble des communes, pour engager un vaste programme de rénovation de l'éclairage public et ainsi limiter la pollution lumineuse dans les Cévennes.

En parallèle de ces actions, une démarche a été engagée avec les villes "portes" de la RICE, Millau, Mende et Alès Agglomération, puis la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, et Montpellier Métropole Méditerranée, en faisant le lien avec le Parc naturel régional des Grands Causses, le SDEE et Territoire d'Énergie Gard-SMEG.

L'ensemble de ces partenaires souhaitent s'engager au côté du Parc national des Cévennes en signant une charte visant à réduire la pollution lumineuse de leur territoire et préserver la qualité du ciel et de l'environnement nocturne de la RICE. A travers ce document est réaffirmé le fait que la pollution lumineuse a un impact reconnu sur la biodiversité, qu'elle réduit la visibilité du ciel étoilé, y compris sur le périmètre de la RICE, et qu'elle a un impact sur la santé publique.

Par ailleurs, réduire la pollution lumineuse va dans le sens de la sobriété énergétique et permet des économies financières pour les acteurs publics et privés. Enfin, l'éclairage public est un élément de sécurité sur l'espace public et participe au sentiment de sécurité des citoyens. Il s'agit donc bien désormais d'éclairer "juste", c'est-à-dire efficacement selon le principe "*là où il faut, quand il le faut et comme il faut.*"

La charte fixe des engagements pour les signataires en matière de réduction de la pollution lumineuse, de réduction de la consommation énergétique et d'émission de gaz à effet de serre (GES), mais aussi de rénovation du parc d'éclairage public en LED, le tout à échéance de 2030. Elle demande aussi aux différents acteurs de déployer un plan d'action en plus de celui sur l'éclairage public, en direction des acteurs privés, pour les équipements sportifs, les monuments publics et les gestionnaires de réseaux (autoroutes, réseau ferré...).

Les signataires s'engagent aussi à faire la promotion de la sobriété en matière d'éclairage, de l'extinction ou de la baisse de puissance en fonction des situations et des contextes, et à amplifier les actions de sensibilisation du public à la biodiversité nocturne et à l'astronomie.

Une réunion annuelle sera organisée à l'initiative du Parc national pour faire le point sur les actions engagées.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

APPROUVE le projet de charte des partenaires de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé du Parc national des Cévennes pour réduire la pollution lumineuse ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette charte.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

La Secrétaire de séance
Isabelle RECOULIN



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Isabelle Recoulin".

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20240912-20240603-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2024